



Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

CONCOURS NATIONAL D'AGRÉGATION
EN DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES
SESSION 2018 - 2019
3EME EPREUVE – LECON DE 24 HEURES

L'ATTRIBUTION DES SALLES DE TRAVAIL POUR LA PREPARATION DE LA LECON DE 24 HEURES EST DEFINIE COMME SUIT :

1^{er} candidat : salle de droit commercial **de 8 heure jusqu' à 18 heure** - 12, place du panthéon – Paris 5^{ème}

2^{ème} candidat : salle de l'Institut André Tunc **de 9 heure 30 jusqu'à 19 heure 30** - 4, rue Valette – Paris 5^{ème} (escalier gauche – 1^{er} étage).

3^{ème} candidat : salle de droit civil **de 11 heure jusqu'à 21 heure** – 12, place du Panthéon – Paris 5^{ème}

L'occupation des salles est de 10 heures pour chacun des candidats.

Fait le 28 février 2019